Centre de santé et de services sociaux
des Sources

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre de l'ordonnance :		N° de l'ordonnance :
Initier des mesures diagnostiques, selon une ordonnance collective DANS LE CADRE DU DÉPISTAGE DE LA CLIENTÈLE PRÉSENTANT UN DÉFICIT COGNITIF		OC-42
Référence à un protocole : Oui ☐ Non ☑ Si oui, lequel :	Date de mise en vigueur : Novembre 2010	Date de révision : Novembre 2013
Professionnels habilités : Les infirmières habilitées du GMF des Sources.		
Secteurs(s) d'activité(s) visé(s) : GMF.		
Groupe cible ou situation clinique visée : La clientèle adulte du GMF des Sources qui présente un déficit cognitif.		
Activités réservées : › Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. › Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.		

INDICATION :

- Clientèle adulte présentant des pertes cognitives détectées par lui-même, sa famille ou un professionnel du GMF.

CONDITION D'INITIATION :

- Si le résultat à l'examen de Folstein sur l'état mental ou le MoCA est plus grand que 26/30.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

- Documenter les pertes cognitives.

CONTRE INDICATIONS :

- Clientèle ayant des problèmes de santé mentale ou antécédents de problèmes de santé mentale.

LIMITES/RÉFÉRENCES AU MÉDECIN :

- Clientèle présentant une détérioration rapide des fonctions cognitives se manifestant à l'intérieur d'un mois.
- Si le résultat à l'examen de Folstein sur l'état mental est plus petit ou égal à 28/30.
- Si le résultat au MoCA est plus petit que 26.

DIRECTIVES/RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES :

L'infirmière planifiera avec le client les analyses de laboratoire indiquées dans la liste ci-dessous en vue de la visite du client à son médecin.

- Liste des analyses de laboratoire qui devront être demandées et acheminées au médecin traitant :
    1. FSC
    2. Électrolytes
    3. Glycémie à jeun
    4. TSH
    5. Calcium
    6. B_{12}
    7. Acide folique
    8. AST/ALT
    9. Fer
    10. Albumine
    11. Créatinine
    12. Phosphatase alcaline
    13. VDRL

SOURCES :

- L'ordonnance collective du GMF CLSC Richelieu «Le dépistage et le suivi de la clientèle atteinte de déficit cognitif».

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par :

Marie-Ève Jacques, inf. B. Sc. et
Émilie Desharnais, inf. B. Sc., Infirmières GMF — Le 12 juillet 2010

Personnes consultées :

D[re] Françoise Bilodeau, médecin responsable du GMF — Le 12 juillet 2010

L'ensemble des médecins prescripteurs du GMF — Le 27 octobre 2010

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvée par la DSI :

Brigitte Langlois — Le 25 novembre 2010

Approuvée par le CMDP :

D[re] Françoise Bilodeau, médecin responsable du GMF — Le 9 novembre 2010